46e Année - N° 3360 Le N° 0,25 c. PARAIT LE SAMEDI 24 Mars 1934

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite degré à gré.

Citadelle de Sisteron

Dans sa séance du 7 courant, le Conseil Municipal de Sisteron a ratifié le programme de la saison de 1934 que lui proposaient les directeurs du théâtre municipal de la Citadelle, MM. Marcel Provence et A. Balpétré.

Le cycle 1934 restera dans la ligne des hauts et beaux spectacles donnés au plein air Sisteronnais. Le théâtre demeurera ce qu'il a été dans sa conception, théâtre dramatique, réservé à la tragédie et au drame romantique.

Cependant les directeurs, d'accord avec la municipalité, ont fait droit à deux demandes qui avaient été exprimées par des amateurs fidèles de nos beaux spectacles. Plusieurs demandaient une partie lyrique. D'autres, dans le souvenir de *l'Arlésienne* et du *Chemineau*, demandaient un spectacle moins austère que la tragédie. Ces deux désirs seront satisfaits par le programme établi.

Le 14 Juillet, on donnera *Athalie*, de Racine. Le rôle d'Athalie, un des plus grandioses du théâtre tragique français et qui fit la gloire des Adeline Dudlay après Rachel, et que reprit Sarah Bernardt sera joué par Madame Jeanne Delvair, sociétaire de la Comédie Française. Le rôle immense de Joad qui fut celui de Talma et de Mounet Sully sera joué par M. Antoine Balpétré, de la comédie française, qui vient de le jouer à Bordeaux avec un succès considérable. Des tragédiens expérimentés de l'Odéon complèteront une excellente distribution. Par ailleurs, on sera ravi d'apprendre que la musique de Moreau, XVIIe siècle, accompagnera dans les endroits marqués par Racine, la tragédie.

M. Adolphe Gras, directeur intérimaire du conservatoire national de musique d'Aix, a accepté de mettre au point cette interprétation. M. Gras est bien connu des musiciens et amis de la musique de Sisteron. Il groupera des cantatrices classiques. Disons dès maintenant que la principale sera Mlle Marguerite Rebatel, premier prix du Conservatoire de Lyon ,belle et remarquable cantatrice classique, applaudie dans de nombreux concerts à Lyon et dans dans tout le Sud-Est.

Le 12 Aout, nous reviendrons au théâtre romantique avec RUY BLAS, drame en cinq actes et en vers de Victor Hugo. Le rôle de Ruy Blas sera tenu par l'illustre doyen de la Comédie Française, M. Albert Lambert qui débuta dans ce rôle et qui a joué ce rôle le plus grand nombre de fois. On sait que Paris, sous la présidence de M. Lebrun, président de la République, a fêté cette année les cinquante ans de théâtre d'Albert Lambert. Marseille l'a fait à son tour. On viendra en foule applaudir le grand artiste romantique dans ce rôle où il donne le maximum d'ardeur lyrique. A côté de lui, on verra M. Balpétré, de la comédie française dans le rôle truculent de don César de Bazan. On sait l'importance de ce rôle et le côté presque tragicomique qu'il donne à la pièce. La scène du souper sera d'un grand effet notamment. Don César de Bazan, c'est une couleur rutillante, imagée, cocasse, pittoresque dans cet ensemble. L'interprétation particulièrement nombreuse, dans *Ruy Blas*, sera très soignée. On verra la participation la plus nombreuse de comédiens que l'on ait vue à Sisteron.

Ainsi par ces deux spectacles sera consacrée la réputation de théâtre classique et romantique de la Citadelle. Une participation lyrique sera donnée et l'on aura avec *Ruy Blas* et ce rôle fantastique de don César de Bazan, une note que bien des amateurs aiment.

Indiquons que la mise en scène sera des plus brillantes, que les concours locaux, musiciens, amis de la citadelle, décoration, figuration, seront accordés comme à l'ordinaire.

Sisteron connaitra cet été la foule des grands jours heureuse de retrouver les sublimes cadences, les accords de la beauté et de l'harmonie, la splendeur lyrique dans un cadre désormais célèbre et consacré.

Les amateurs des grands spectacles sisteronnais font des vœux pour le succès du nouvel effort, si estimable, de MM. Marcel Provence et Balpétré qui, chaque année, savent attirer prés du rocher fameux les admirateurs du grand art.

Union Départementale des Mutilés, A. C. et Victimes de la Guerre des Basses-Alpes

La réunion semestrielle fixée au 18 mars, s'est tenue sous la présidence de Lombard.

Amicales présentes : Forcalquier, Barcelonnette, Castellane, Riez, Annot, Moustiers, Oraison, Revest-des-Brousses, Saint-Auban, Mézel, Seyne, Valensole, Brunet, Champtercier, Digne, Manosque.

Excusées : Entrevaux, St-André, etc..

L'admission de Moustiers est votée à l'unanimité.

Le Trésorier encaisse les cotisations de 1934, les statuts sont remis à chaque délégué ; les Amicales absentes les recevront avec le compte rendu.

Le Président fait connaître la situation de l'U. M. A. C. dans le département, il rend compte des diverses causeries qu'il a faites dans les amicales. La question du Comité départemental est posée et les noms des Délégués sont maintenus par les Amicales. Il n'y aura pas d'élection mais seulement désignation des Membres.

Le Congrès de l'U. F. à Vichy est abordé, une documentation précise reçue le jour même est étudiée hativement et les Amicales devront toutes déléguer plusieurs représentants à ce Congrès, des précisions sur les horaires, les prix seront donnés par la presse sous peu. Les frais pour les 2 jours de Congrès sont évalués à 70 francs par personne.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 Mars courant.

Le Congrès départemental de l'U. M. A. C. est fixé au Dimanche 3 juin, à Forcalquier, un effort particulier est demandé à tous pour y assister. Notre ami Nicolai sera délégué par l'U. F. ainsi que Brunet. Des cars seront à la disposition des congressistes. L'Amicale de Forcalquier est entièrement chargée de l'organisation matérielle et de la propagande. Les invitations officielles seront faites incessamment par le Président de l'U. M. A. C.

Le Président parle des interventions de l'U. F. dans la question des habitations à Bon Marché, sur la question des subventions sur le voyage de propagande en Italie. Il aborde enfin la question capitale pour les Anciens Combattants : « Devons-nous faire de la politique ». Cette grave question a été débattue à l'U. F. qui l'a repoussée le 11 mars dernier, dans le sens que l'on donne d'ordinaire au mot « Politique ».

L'U. F. déclare vouloir employer la force morale qu'elle detient de son Million de Membres à « Servir le Pays ».

Après avoir exposé la position prise par l'U. F., le Président demande l'opinion des Amicales présentes. Nos camarades de St-Auban, de Revest et de Barcelonnette exposent leurs idées et pour conclure à l'unanimité l'ordre du jour suivant est voté :

« Les Anciens Combattants des Basses-Alpes, considérant que les mesures de redressement financier ne sont pas encore prises, que la Réforme fiscale n'est pas commencée, que les fraudeurs de l'impôt ne sont pas inquiétés, que le déficit des Chemins de Fer s'augmente tous les jours sans que le Gouvernement s'en inquiète, déclarent qu'il serait vain de demander aux Anciens Combattants, une contribution quelconque qui ne serait qu'une goutte d'eau dans un gouffre sans fond. Ils blâment énergiquement toutes les défaillances constatées dans les scandales financiers actuels, repoussent toute emprise politique dans leurs Groupements, estiment que les manifestations d'Anciens Combattants doivent être décidées par la majorité à défaut d'unanimité et se désolidarisent entièrement des mouvements spontanés d'Anciens Combattants, ne représentant pas le monde Ancien Combattant Français. Sont profondément attachés à la France et à la République et font confiance à l'U. F., à la Confédération Nationale et à notre ami Rivollet, Ministre des Pensions ».

Chronique aérienne

AERO-CLUB DES BASSES-ALPES

Qu'il me soit permis de remercier ici tous ceux qui ont apporté leur concours dans la réalisation d'une tâche qui paraissait, de prime abord, sinon impossible, du moins très hasardeuse.

La meilleure façon de les remercier consiste, à mon avis, à faire connaitre à tous ceux qui n'ont pas encore été touché par notre propagande ce qu'est l'Aéro-Club ; quels sont ses buts, ses moyens, sa composition et ses avantages, tant au point de vue touristique et sportif qu'au point de vue commercial.

Sans doute nous avons déjà fait et nous continuerons, une série de conférences dans les principaux centres du département. Mais nombreux sont encore ceux qui, de par leurs occupations ou leur éloignement de ces centres, resteraient en dehors de ce mouvement.

Pour permettre à chacun de s'intéresser à notre œuvre, j'ai donc songé à lui donner toute la publicité qu'elle mérite par la voie de la presse.

Pour ne pas lasser l'attention de nos lecteurs en leur donnant à la fois une foule de détails, il paraitra toutes les semaines un article.

La suite de ces articles constituera, si l'on peut dire, la profession de foi de l'Aéro-Club des Basses-Alpes.

J'espère qu'ils seront lus et appréciés par les lecteurs de ce journal, qu'ils contribueront ainsi à développer, encourager l'Aviation et l'idée de l'aviation dans tout le département, ce qui est notre but principal.

Adhérez à l'Aéro-Club des Basses-Alpes.

Siège et terrain à Oraison.

Le Président,
Francis LEUDIERE.

Union Mutualiste des Basses-Alpes

Le Conseil d'Administration de l'Union Mutualiste Départementale s'est réuni à Digne, le jeudi 15 mars sous la présidence de Madame Massot-Devèze, Chevalier de la Légion d'Honneur. De nombreux présidents de S.S.M. assistaient à cette réunion.

D'importantes questions y ont été traitées. Le conseil s'est tout d'abord occupé de la fixation de la date du Congrès de la Mutualité Départementale qui se tiendra cette année à Saint-André-les-Alpes. Après avoir examiné les diversees manifestations qui doivent avoir lieu dans les Basses-Alpes dans le courant de l'été, le Conseil s'est arrêté à la date du 26 Août prochain. Des convocations seront adressées en temps utile aux Présidents des S. S. M. du Département qui doivent, d'ores et déjà prendre leurs dispositions pour assister au Congrès avec de nombreux délégués.

Le Conseil examine ensuite attentivement les décisions votées par l'Assemblée Générale de la Caisse Chirurgicale Mutualiste qui a eu lieu à Nice le 25 février dernier. Il accepte la plupart des décisions prises par cette Assemblée (relèvement de la Cotisation ; droit d'entrée proportionnel ; stage et limitation des frais de déplacement) mais il fait quelques réserves sur certaines des mesures qui ont été votées notamment en ce qui concerne la fixation d'une limite d'âge pour l'admission des nouveaux sociétaires. Il émet le vœu que cette disposition ne soit pas maintenue. En comparant le chiffre des cotisations des Caisses Chirurgicales de la région, qui est de l'ordre de 30-40 et 50 francs, avec celui de la Caisse Chirurgicale de Nice, le Conseil estime que le relèvement à 15 fr. 25 pour lees adultes et à 6 fr. 25 pour les deux premiers enfants, les autres étant exonérés, constitue une augmentation acceptable qui reste avantageuse pour les S. S. M. par rapport aux cotisations des organismes de même nature.

En outre, la Caisse Chirurgicale Mutualiste de Nice assure à ses adhérents, entre autres avantages, le *libre choix du Chirurgien*, ce qui leur permet de se faire opérer s'ils le désirent par les spécialistes les plus qualifiés des grandes villes de France et ceci est d'une importance capitale pour les intéressés.

Madame Massot-Devèze soumet ensuite au Conseil, le projet de statuts relatif à l'établissement définitif de la Fédération Mutualiste Interdépartementale qui groupe les trois départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Basses-Alpes. Elle fait connaître notamment que cette Fédération sera administrée par un Conseil comprenant neuf délégués des Alpes-Maritimes, six délégués du Var et trois délégués des Basses-Alpes. Ces trois délégués sont immédiatement désignés par le Conseil. Ce sont : Madame Massot-Devèze, Présidente de l'Union ; Monsieur Richaud, secrétaire-trésorier et Monsieur Autran, vice-président.

Le Conseil approuve les statuts de la Fédération Mutualiste Interdépartementale qui lui sont présentés, sous réserve que la gestion administrative et financière concernant les œuvres sociales de la Fédération dans les Basses-Alpes continuera comme par le passé à être assurée par les Services de la Fédération de Nice.

Avant de se séparer, le Conseil adresse ses chaleureuses félicitations à Monsieur Pascal Félix, vice-président de l'Union et Président de la S. S. M. de Forcalquier qui vient de recevoir récemment la plus haute distinction Mutualiste, c'est-à-dire le Rappel de la Médaille d'Or. Cette dignité correspond au grade de Commandeur de la Mutualité. Elle est d'autant plus appréciable que le nombre des Commandeurs de la Mutualité est limité à 200 pour toute la France et que les nominations se font seulement par voie d'extinction. Le Conseil associe à ses félicitations Monsieur Martin Albert, vice-président de l'Union et Président de la S. S. M. de Digne qui, dans la même promotion a reçu la Médaille d'Or.

Le Conseil se félicite de voir ainsi hautement récompenser le mérite de deux excellents Mutualistes dont la compétence et le dévouement sont reconnus de tous.

Chambre de Commerce de Digne

Le 13 mars courant, à 14 heures, les membres de la Chambre de Commerce se sont réunis sous la présidence de M. Emile Eyriès.

M. le président souhaite au nom de tous ses collègues la bienvenue aux nouveaux membres correspondants et les installe dans leurs fonctions.

En exécution de la loi du 4 avril 1926, la Chambre de Commerce établit la liste des membres de la Commission consultative en matière d'impôts sur les bénéfices commerciaux.

Délibérant sur la question de la définition de l'artisanat et considérant que les avantages fiscaux accordés aux artisans ont pour conséquence de porter préjudice tant aux autres commerçants et industriels qu'aux finances de l'Etat, la Chambre de Commerce émet le vœu que l'artisanat soit supprimé.

Une délibération de la Chambre de Commerce de Toulon, demandant le maintien du statu quo en ce qui concerne la détermination de l'assiette des bénéfices industriels et commerciaux est adoptée.

Après avoir pris connaissance du rapport établi par M. Georges Guérin, membre secrétaire de la Chambre de Commerce de Gap, sur la « désignation légale de la soie », la Chambre de Commerce émet le vœu que la proposition de loi, n° 1.105, de MM. Berthezenne, Peissel et Massini qui précise, définit et protège la soie telle qu'elle est produite par les insectes sericigènes, soit adoptée prochainement par le Parlement.

Reprenant une délibération antérieure, la Chambre de Commerce s'élève avec énergie contre la proposition de loi tendant à l'institution d'un salaire minimum.

Après lecture d'une circulaire adressée par l'Association générale des consommateurs, M. le Président donne connaissance à ses collègues de la lettre adressée aux représentants du département au Luxembourg, en vue d'obtenir la suppression des magasins à prix unique.

La Chambre de Commerce, saisie d'une protestation contre le projet de loi ayant pour but d'étendre la compétence des Juges de Paix en matière commerciale :

Considérant que les différends commerciaux ne peuvent, en raison même de leur nature, où les connaissances spéciales des négociants sont indispensables, en ce qui concerne

© VILLE DE SISTERON

surtout les questions d'usages commerciaux, être jugés que par les Tribunaux de Commerce.

S'élève avec énergie contre l'attribution de la juridiction commerciale aux juges de paix.

M. le Président donne lecture du compte rendu de l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce, ainsi que des différentes lettres adressées par le Président de cette Assemblée, à M. le Ministre des Finances, au sujet du redressement financier.

La Chambre adopte ensuite un rapport présenté à l'Assemblée Générale de l'Association de la Meuneurie Française et une délibération de la Chambre de Commerce du Mans, sur l'organisation du marché du blé.

La Chambre de Commerce, considérant que l'Office National du Commerce extérieur a contribué manifestement à servir les intérêts de notre exportation et à favoriser les relations d'affaires avec l'étranger.

Emet le vœu que cet Office, réorganisé, s'il y a lieu, soit maintenu et son autonomie respectée.

Un vœu relatif à la suppression de la Loterie Nationale est ensuite renouvelé et sera transmis aux Pouvoirs Publics.

La Chambre approuve les comptes et budgets qui lui sont soumis par le Comité de la XIe Région Economique.

Des subventions sont ensuite votées en Faveur de la Fédération des Syndicats d'Initiative et de l'Aéro-Club des Basses-Alpes.

Après un exposé de son Président et considérant qu'il n'y a pas de communication directe entre Manosque et Apt, la Chambre de Commerce demande que le départ et l'arrivée des navettes d'autobus circulant actuellement entre Volx et Apt, soit fixé à Manosque et que le dernier autobus de la journée passant à Reillanne-gare à 20 h. 26 prolonge son parcours jusqu'à Reillanne-ville.

Sur la proposition de MM. Rullan et Rebattu, la Chambre de Commerce, considérant que les quais de chargement présentent une grande différence de niveau avec les nouveaux moyens de transports sur les routes émet le vœu que toutes les gares P. L. M. soient munies du matériel nécessaire (pont de 4 mètres au moins) pour faciliter la manipulation de toutes les marchandises et d'un pont avec ridelles pour le transbordement des bestiaux.

La Chambre demande instamment à la Cie P. L. M. de vouloir bien activer l'éclairage électrique de la gare de la Brillanne-Oraison.

M. le Président fait part à ses collègues de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Président de la Chambre de Commerce de Marseille président du XIe Comité Régional.

Monsieur le Président

et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me faire part de la composition du bureau de votre compagnie pour les années 1934 et 1935.

Je m'empresse de vous en féliciter ainsi que vos collègues. Notre Chambre est particulièrement heureuse à la pensée que vous continuez à assumer la présidence de la Chambre de Commerce de Digne qui, vous le savez, jouit de la plus grande estime et de la plus grande sympathie en particulier du Comité Régional.

Veuillez agréer, etc....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 30.

Une ferme détruite par un incendie

— Vous étiez hier à l'incendie de la ferme du père Grosbois ?

— Je pense bien. J'ai fait la chaine comme les autres. Au bout d'un quart d'heure, l'eau manquait. On a sauvé ce qu'on a pu. Heureusement qu'il est assuré.

— Oui, et heureusement surtout qu'il a reçu récemment la visite d'un agent d'assurances et revu sa police. Figurez-vous qu'il s'était assuré contre l'incendie il y a 20 ans. Comme vous pensez, sa ferme avait beaucoup augmenté de valeur depuis, grâce à son travail.

— Voyez-vous, souvent on ne pense pas à reviser sa police d'assurances. C'est la plupart du temps, simple négligence. Le père Grosbois nous donne là un exemple que tout le monde devrait suivre.

Le Goumier

Il était revenu à sa ferme alpine, flanc de vallon, après son service militaire. Et, tandis qu'il tenait les mancherons de la charrue, il rêvait au temps passé sous l'uniforme. Des camarades de régiment lui avaient parlé des colonies avec enthousiasme et lui, qui était orphelin, ne se sentant pas retenu par les affections familiales, était presque décidé à redevenir soldat. Il espérait monter en grade dans peu de temps, une fois en caserne, ce qui lui permettrait de voir, dans de bonnes conditions, d'autres cieux que l'azur immuable tendu sur les champs où il trimait depuis son enfance.

Et un jour, il s'était engagé.

Ce sont des troupes alertes que celles qui, dans le bled marocain, promènent le drapeau français.

Elles sont souvent à la peine.

Elles sont toujours à l'honneur... André s'était embarqué à Marseille matin d'Avril, pour Casablanca. Et là, matriculé, vêtu de neuf, sous un grand manteau bleu qui lui battait les talons, il avait repris la vie militaire.

Inscrit élève caporal, au bout de quelques mois, on lui avait cousu le double galon sur les manches. Et au mois de septembre, il arrosait son grade de sous-officier au mess de la garnison.

Mais le sable du désert le tentait, et, comme on avait demandé des volontaires pour un goum du Sud, il s'était proposé.

Il se trouvait maintenant aux ordres d'un lieutenant, dans un fortin de terre garni de fusils et de mitrailleuses, à l'extrême pointe des possessions françaises, face aux tribus dissidentes. Il s'était marié avec une indigène à la peau bistre, ainsi que le permet le règlement. Et comme ses camarades il s'était formé un foyer pour les années qu'il passerait dans le goum. Il avait été alerté quelques fois ce goum et André éprouvait cette volupté de vivre dangereusement sous le sifflement des balles qui avaient déjà tué deux de ses camarades et quatorze goumiers.

Mais entre les escarmouches ou les sorties, c'était la vie indolente au grand soleil ou à l'ombre accablante des tentes. C'était de longues songeries bercées par le chantonnement des femmes marocaines et parfois le crépitement fiévreux du vent torride qui soufflait du sud, du pays d'Antinéa. Antinéa ! Sans se l'avouer franchement, il en subissait l'appel de sirène et il éprouvait le désir d'aller toujours, toujours plus loin, là-bas, vers ce Hoggar ensorceleur.

L'immobilité forcée le rendait nerveux et il avait beau se dire qu'il lui était impossible de franchir seul la zône occupée par l'ennemi toujours à l'affût, il ne pouvait, malgré tout, se défendre d'un espoir de fuite vers la grotte enchantée et funèbre...

Deux ans s'étaient écoulés. Il avait droit à six mois de permission. Il s'était ressaisi et était parti pour la France. Où aller, sinon à Sisteron dont dépendait la ferme aux toits rouges de son enfance ? Et c'est en effet à Sisteron qu'il était descendu de l'autobus un jour de juin.

Il y avait mené une vie débridée, s'ébrouant comme un jeune poulain dans un pâturage et repris par le charme du pays des ancêtres — et peut-être aussi épouvanté à l'idée qu'Antinéa l'appellerait vers la mort — il s'était fiancé avec une Sisteronnaise.

Il fallait bien retourner au Maroc les six mois écoulés !

Mais le goumier songeait à revenir. L'Antinéa de l'Alpe radieuse qui le conduirait vers la vie était plus forte que l'autre, celle des sables effrayants....

Georges GEMINARD.

ATELIER DE REPARATIONS
— MECANIQUES —

AUTOS et MOTOS

Matériel et Outillage Moderne
—o— *Soudure Autogène*

PAUL ALBERT

Agence PEUGEOT

(CYCLES ET MOTOS)

Avenue de la Gare — *SISTERON*

DE TOUT UN PEU...

Le cinéma va nous donner une reprise sensationnelle : *Judex*.

Qui ne se souvient des aventures du légendaire héros d'Arthur Bernède, qui ne se souvient de ce film, un des meilleurs de l'époque des films à épisodes ?

C'est que la prestance et le physique du regretté René Cresté avaient fait de ce personnage une magnifique incarnation et je doute que la nouvelle distribution et la version parlante puissent faire oublier les interprètes créateurs.

Il est vrai que, pour donner plus de relief, pour retenir plus d'attention sur ce titre, « Judex », qui est une véritable trouvaille, le nouveau metteur en scène l'a affublé d'un numéro : « Judex 32 », tel sera le titre du nouveau film. On se demande avec angoisse ce que ce « 32 » vient faire à cette place. Si l'inventeur de ce complément a cru faire de l'esprit, il s'est lourdement trompé. Judex est un nom romantique, charmant, approprié aux héros du roman ; mais « Judex 32 », non là, c'est à pouffer de rire !

Ne désespérons pas de voir un jour sur les affiches de spectacles, des titres dans le genre de ceux-ci : « Jocelyn 14 », « Manon 28 », « Roméo et Juliette 75 », etc., etc.

* * *

Ce même cinéma nous montrait l'autre soir, un groupe de Monsieurs en habits, fort occupés à élire les « plus belles jambes de Paris ». On se demande s'il doit être inquiétant ou réconfortant de voir, à notre époque de vitesse, des hommes assez désœuvrés pour perdre leur temps en de pareilles stupidités. Il faut voir ces gateux s'attarder sur les jambes découvertes d'aussi tristes qu'inutiles demoiselles ; ces messieurs tâtent la marchandise, discutent sa valeur comme des maquignons, en connaisseurs qu'ils croient être. Et ils en ressortent du lieu d'élection la tête haute, l'air important, comme s'ils venaient de gagner une grande bataille.

Mais, au fait, peut-être se prennent-ils au sérieux ?

... Alors, pourquoi les désillusionner ?

G. MANTELLER.

2 BONNES NOUVELLES POUR L'AUTOMOBILISTE

Deux bonnes nouvelles pour l'automobiliste en ce début de saison de tourisme :

La « *SPIDOLEINE* » l'huile de de sécurité, baisse ses prix sans, bien entendu, changer en rien sa qualité attestée encore récemment par les victoires remportées aux rallyes de Monte-Carlo et de Saint-Raphaël.

Elle se vendra de plus en bidons perdus, d'où suppression de tous les ennuis que comporte la consignation.

Dès aujourd'hui, achetez aux nouveaux prix la

SPIDOLEINE

l'huile de sécurité.

AVIS

Monsieur ROBION, Boulangerie-patisserie, rue de Provence, a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient de créer une installation moderne pour patisserie-confiserie, munie des derniers perfectionnements, particulièrement un four aérotherme et un bac-à-sangler avec le concours d'un excellent opérateur.

Vous serez donc assurés de trouver à chaque instant le plus grand choix en gâteaux, crèmes, glaces, dragées, articles chocolatés, etc..., toujours frais et exécutés avec les meilleurs produits. Il se charge aussi de l'exécution de toutes les commandes pour fêtes et banquets.

Il vous remercie d'avance du bon accueil que vous lui réservez.

Ouverture le 25 Mars, Jour des Rameaux.

à vendre

TRICYCLE à manivelle. Etat de neuf.

S'adresser à M. IMBERT, sculpteur, rue Pousterle, Sisteron.

LETTRE OUVERTE

A MON AMI

Titin BRISEMOTTE

Marseille, le 20 Mars 1934,

Mon cher Ami,

Je t'ai laissé la semaine dernière sous une impression triste ! triste ! Je ne peux, malheureusement pas, cette semaine encore, changer ta grimace en sourire, je porte d'ailleurs, moi-même, depuis deux mois ma figure d'enterrement, j'ai mis mon sourire en berne, comme le drapeau de la Préfecture qui semble porter, non seulement le deuil du Roi-Chevalier Albert de Belgique, de glorieuse mémoire, mais encore le deuil de la fierté française portée en terre par une bande de métèques internationaux, juifs pour la plupart, auxquels se sont joints, pour notre honte, trois ou quatre douzaines de français qui avaient l'outrecuidance de vouloir représenter, dans le parlement ou la justice, la Nation française de laquelle les uns ont obtenu des fonctions dont ils étaient indignes et les autres, pipé les suffrages qui en ont fait des législateurs sans scrupules.

La semaine dernière, mon bon Titin, avec les faits puisés dans un seul numéro de journal quotidien, j'ai fait une longue lettre ; si je voulais t'entretenir des faits d'une semaine puisés dans le même journal, je ferais un volume.

Prenons-en seulement les titres principaux et divers :

MERCREDI 7 : Marseille... Un journalier arabe est découvert assassiné dans sa chambre ; Aix... (aux assises) Deux fois meurtrier, un algérien est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

VENDREDI 9 : Un aixois est tué à coups de hache et jeté dans le canal, on retrouve son corps à Pertuis.

SAMEDI 10 : Aix (assises)... Vittoria Burgassi, qui, à Saint-Henri, tua son mari est condamnée à un an de prison avec sursis (pas cher).

DIMANCHE 11 : Marseille... Un garçon boucher tue, dans un bar, un de ses collègues à coups de revolver pour une discussion au jeu.

LUNDI 12 : Paris... Mme Harel, femme d'un courtier en grains, est trouvée morte dans une baignoire, assassinée par un ami qui l'a dévalisée. — Marseille... Rue de la République, deux individus se disputent prêts à en venir aux mains, un agent de la Sûreté intervient pour les calmer, l'un des individus sort un revolver et tire sur son adversaire qui tombe... d'émotion (pour une fois, sais-tu !) — Aix... Antoinette Vivaldi, la marchande de brousse, meurtrière d'une de ses concurrentes est condamnée à deux ans de prison avec sursis (un drame de la brousse). La vie est pour rien aujourd'hui, moins qu'une brousse.

MARDI 13 : M. Marcel Racat, inspecteur général de la régie du cadastre à Beyrouth, est arrêté par la douane marseillaise pour trafic de stupéfiants. Il avait dissimulé dans son auto 92 kilos de haschisch (si la régie s'en mêle, où allons-nous !) — Aix... (aux assises) Esprit Pioch, maire de Sainte-Marie-de-la-Mer et sept de ses collègues du Conseil répondent de leur gestion irrégulière qui leur a fait détourner de leur destination une quantité fort respectable de deniers publics. Pioch, qui avait obtenu du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, pour sa commune de 1712 habitants, une subvention royale de 25 millions plus un million de l'Etat, a fait de cet argent un emploi quelque peu fantaisiste et partie importante de ces fonds a reçu une destination qui n'est certainement pas inconnue de tout le monde... Voilà pour ce qu'il faut appeler, hélas ! les broutilles de la semaine. Quand la moralité des dirigeants dégringole, les dirigés suivent et les journaux sont pleins de leurs forfaits. Où en sommes-nous des affaires sérieuses ?... Elles suivent leur cours, leur triste cours !

Les Commissions d'Enquête de la Chambre siègent régulièrement.

Dans celle des affaires Stawiski, comme dans celle des Emeutes de Février, les résultats possibles ne sont pas encore visibles. Je n'y ai, d'ailleurs, qu'une confiance très limitée, car, ces juges occasionnels sont pour la plupart directement ou indirectement intéressés à ce que rien d'éclatant ne sorte de ces palabres, autrement dit, ces Messieurs sont plus ou moins juges et partie.

Les procès que ces deux commissions instruisent, sans avoir les pouvoirs parfois déterminants du juge d'instruction, sont en somme, non seulement le procès du parlementarisme qui s'est discrédité lui-même par ses incohérences, ses incompétences et ses partialités, mais le procès des mœurs d'une époque, le procès, non seulement d'une équipe, mais encore le procès de toute une génération politique qui s'est trouvée au-dessous de sa tâche.

Et alors, comment espérer que ces juges d'occasion consentiront à faire délibérément, sincèrement la preuve que leur tactique de politique alimentaire érigée en principes a abouti à ce cloaque ?

C'est trop demander à des hommes, surtout à des hommes politiques.

Malgré tous les soins apportés à freiner la marche de la justice par les puissants du moment, plus ou moins compromis, moralement tout au moins, par ces vols et ces assassinats ; la chaine est formée, ils sont déjà 23 inculpés et on assure, paraît-il, dans les milieux bien informés que on en est encore qu'à la moitié du bilan définitif ! Vois-tu, Titin, où celà peut mener ?

Alors, comment veux-tu que ces commissions d'enquête aboutissent à quelque chose de sérieusement définitif ? As-tu vu une commission semblable aboutir dans le passé ?

On y entend des hommes très considérés, très puissants puisqu'ils sont ou ont été, naguère encore, nos dirigeants. Tous jurent de dire la vérité, rien que la vérité, et ils lèvent la main — c'est vrai qu'ils la lèvent devant le mur — et, chacun disant la vérité, rien que la vérité, l'un dit exactement, ou à peu près, le contraire de l'autre. Quel est celui qui ment ?

Je lisais, ce matin, l'histoire de Gaspard de Besse, d'illustre mémoire. Celui-là fut un bon voleur, il ne volait que le fisc et les riches et il distribuait ses vols aux plus pauvres que lui; cependant le Parlement de Provence, lorsqu'il fut pris, le jugea et fut sans pitié pour lui, bien que le seul crime qu'il eut commis fut de tuer un de ses hommes, parce qu'il avait coupé le doigt à une jeune femme pour lui voler plus facilement une bague qui se refusait à sortir.

Après avoir été soumis à la torture qui ne servit à rien puisqu'il se refusa à trahir ses compagnons, il fut condamné à la roue qui lui rompit les membres et eut ensuite la tête tranchée, laquelle fut clouée par le bourreau à un arbre, pour être montrée aux passants, à titre d'exemple. Gaspard fut pleuré par les belles dames envers qui il fut toujours très galant.

Voilà ce qu'il en était, autrefois, de la justice, féroce ! Titin !

Mais aujourd'hui ?... Tiens, gageons, mon bon ami, qu'on ne trouvera jamais les assassins du Conseiller Prince ?

Maucuer et Joulia ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité pour le vol de quelques milliers de francs de marchandises dans les trains.

Gageons, Titin, que les associés d'Ali-Baba-Stawiski, s'en tireront, pour les centaines de millions volés avec quelques mois de prison et que nous les retrouverons, dans quelques années, bien placés, comme tant d'autres dont on a déjà oublié les méfaits.

Un célèbre fabuliste, La Pompe, je crois, ou peut-être La Fontaine, disait, il y a 300 ans, sous la monarchie :

« Suivant que vous serez puissants ou misérables, les jugements de cour vous rendront blancs ou noirs ».

Et aujourd'hui... c'est la même chose !

Si je n'étais pas un ami de la République, malgré tout, je chanterai comme dans *Madame Angot* :

« C'était pas la peine, c'était pas la peine,

« C'était pas la peine assurément de changer de gouvernement ! »

Adieu, Titin, à mercredi et quand même... Vive la République !

L. SIGNORET.

L'UNION

Demandez toujours notre **NELTA** le plus **velouté des chocolats à croquer.**

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Provençal-Pralin

PROVENÇAL-PRALIN parait. Comme son devancier, le VERITABLE SISTERONNAIS depuis longtemps si apprécié dans le pays, en France, à l'Etranger, il portera le bon renom des meilleures choses de chez nous. Son goût plaît à chacun, sa présentation est merveilleuse. Nouveau et beau cadeau à offrir. Sa composition est basée de trente ans d'expérience, d'étude professionnelle et de conscience.

SON PRIX... est celui strict pour élever honnêtement par le travail, sans l'enrichir, une famille nombreuse.

Clients, amis, villégiateurs, etc... Souvenez-vous en.

Avec la nouvelle baisse du VERITABLE SISTERONNAIS l'on trouvera le plus bel assortiment d'autres articles savament achetés ou fabriqués par la maison, tels que ses bonbons chocolat recherchés par leur finesse et ses œufs ou autres sujets de Pâques, par leur originalité, etc...

ATTENTION AU TERME. — Aucun article chocolaté. Tout en chocolat supérieur spécial.

Confiserie BROUCHON
SISTERON — Téléphone 57

La Caravane PEUGEOT

comprenant tous les modèles 1934
TOURISMES et UTILITAIRES
sera de passage à
SISTERON
le LUNDI 26 MARS
au Garage BARET et DECAROLI

Soirées Récréatives. — Placées sous la présidence d'Honneur de M. le Maire de Sisteron et de M. l'Inspecteur d'Académie, les deux soirées récréatives données Mercredi et Jeudi dans la salle des Variétés par les Eclaireuses Nouvelles de l'E. P. S. ont réussi au-delà des espérances et le succès obtenu vient récompenser la peine prise par les jeunes actrices et les organisatrices de ces deux belles soirées.

Les danses et les chants furent exécutés avec grace et élégance par ces demoiselles qu'allie encore à leur talent la fraicheur de leur jeunesse.

L'interprétation de l'*Ami Fritz* fut parfaite et chacune des jeunes artistes se tira à merveille du rôle ingrat qui lui était échu.

C'est avec ces soirées que l'on met en valeur les capacités artistiques des demoiselles de cette association, aussi le public ne leur a pas ménagé les applaudissements avec l'espoir de les revoir encore une fois avant les vacances.

Aux félicitations reçues, *Sisteron-Journal* est heureux de joindre les siennes.

Croix Rouge Française. — Les premier et troisième samedi de chaque mois, vous aurez l'avis du médecin sur l'état de santé de votre enfant, si vous le conduisez régulièrement aux consultations de nourrissons.

La prochaine aura lieu samedi 7 Avril à 10 heures.

Assurances Sociales. — Monsieur Campagnac, inspecteur des assurances sociales, était jeudi en tournée d'inspection dans notre ville et a visité un bon nombre de commerçants et industriels' occupant un personnel assujetti aux assurances sociales.

Les employeurs visités se sont montrés très satisfaits de la courtoisie et de l'aménité avec lesquelles M. Campagnac accomplit sa délicate mission.

A LOUER :

pour cause de décés MAGASIN avec fonds de commerce de graines potagères situé sur la place du Marché.

S'adresser au bureau du Journal ou au propriétaire M. Imbert Louis, jardinier à Sarrebosc, Sisteron.

Etat-Civil

du 16 au 23 Mars

DÉCÉS

Victor Désiré Jean, 76 ans, quartier de Sarrabosc.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve JEAN Victor ; Madame et M. IMBERT Louis ; Mademoiselle IMBERT Reymonde ; Madame et M. JEAN Edouard ; les familles GIRAUD et AILLAUD remercient sincèrement leurs parents amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décés de

Monsieur JEAN Victor

leur époux, père, grand-père, oncle et cousin regretté.

VARIETES-CINEMA

AUJOURD'HUI
DEMAIN, matinée et soirée

ACTUALITES du Monde entier
LE COUP MANQUE
comédie avec Roland TOUTAIN

— — et.... — —

LA FLEUR D'ORANGER

avec... André LEFAUR
ALERME et René LEFEVRE

La semaine prochaine :
RAIMU dans...
LES GAIETES DE L'ESCADRON

CASINO - CINEMA

— AUJOURD'HUI —
DEMAIN, matinée et soirée

Actualités Paramount
Actualités parlantes et sonores

— — Un programme de — —
— — tout premier choix — —

Une Etoile disparait

de Marcel ACHARD
avec... Suzy VERNON
Constant REMY et DREAN

Un film dont l'action dramatique se se déroule dans les studios d'une grande firme de cinéma et qui peint de façon pittoresque et parfois malicieuse ce monde si fermé et si peu connu du public.

Union Mutuelle des Femmes de Sisteron

Dans le dernier numéro de ce journal, la liste des membres a été publiée presque au complet. Aujourd'hui nous la complétons par quelques ajouts et nouvelles adhésions qui se sont produites à la dernière Assemblée Générale.

La Commission.

SOCIÉTAIRES :

Mesdames

Chabre Elise,
Chabre Marcelle,
Raymond Rose,
Richaud Colette.
Thunin Aimée,

MEMBRES HONORAIRES CHIRURGICALE

M. et Mme Bouisson,
M. et Mme Turcan, de Valernes,

Mesdames

Martel,
Richaud Irène,
Amayenc Louise,
Amayenc Simone,
Amayenc Noémie,
Ferrand Antonia,
Barra M.-Rose.

Messieurs

Amayenc Albert,
Dollet Paul,
Dollet Maurice,

MEMBRES HONORAIRES

Mesdames

Machemin,
Chauvin Hélène,
Richaud Elie,
Richaud Calixte.

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON.

Apport de Fonds de Commerce en Société

Deuxième Avis

Suivant acte reçu par Me ESMIEU, notaire à SISTERON, le huit mars mil neuf cent trente quatre, enregistré le lendemain au bureau de SISTERON, Folio 94, Case 658, Monsieur BLANC Marcel Léon Elie, menuisier, demeurant à SISTERON, a apporté à la Société en nom collectif « BLANC et BROCHIER » devant avoir son siège social à SISTERON, le fonds de commerce de

Menuiserie - Ebénisterie

qu'il exploitait à SISTERON.

Les créanciers auront un délai de quinze jours à partir de la publication d'une seconde insertion pour faire la déclaration prescrite par l'article sept de la loi du dix sept Mars mil neuf cent neuf.

Insertion au *Bulletin Officiel* des Ventes du vingt-un Mars mil neuf cent trente quatre, No 13.720.

ESMIEU, notaire.

Département des Basses-Alpes

Commune de Noyers-sur-Jabron

Association Syndicale

— LIBRE —
DU PONT SUR LE RIOU

Art. 1 — *Constitution de l'Association.* — Sont réunis en association syndicale libre, les propriétaires des immeubles sis sur le territoire de la commune de Noyers-sur-Jabron (département des Basses-Alpes) et dont les noms et les signatures figurent en fin du présent acte.

Art. 2 — *Dispositions Générales.* — L'Association est soumise à toutes les règles et conditions édictées par la loi des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888, modifiée par le décret du 21 décembre 1926 et par le règlement d'administration publique du 18 décembre 1927, notamment par l'article 2 de ce règlement qui expose que les obligations qui dérivent de la constitution de l'Association Syndicale sont attachées aux immeubles engagés et les suivent en quelques mains qu'ils passent, jusqu'à dissolution de l'Association.

Art. 3 — *Siège de l'Association.* — Le siège de l'Association est fixé à NOYERS-SUR-JABRON.

Elle prend le nom d'« ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU PONT SUR LE RIOU.

Art. 4 — *But de l'Entreprise.* — L'entreprise a pour but la construction et l'entretien d'un pont sur le Riou.

Les travaux de construction seront exécutés conformément aux projets dressés par le Service du Génie Rural.

Art. 5 — *Voies et moyens de subvenir à la dépense.* — Il sera pourvu à la dépense de premier établissement au moyen de subventions éventuelles de l'Etat, du Département, de la Commune ou même de simples particuliers et de taxes syndicales dues par tous les associés. Ces taxes seront déterminées pour chaque associé, proportionnellement à l'intérêt qu'il a à l'exécution de l'entreprise projetée.

Il sera en outre prévu une taxe annuelle pour frais d'entretien et de constitution d'une réserve pour grosses réparations ou améliorations.

La taxe d'entretien pourra être modifiée chaque année par le Syndicat.

Art. 7 — *Assemblée Générale.* — L'Assemblée Générale se réunit chaque année dans la seconde quinzaine de Janvier. Elle comprend tous les propriétaires qui ont engagé dans l'Association au moins

Les propriétaires d'intérêts inférieurs peuvent se faire représenter dans les conditions fixées par l'article 20 de la loi.

Chaque propriétaire syndiqué a droit à une voix par are ; autant de voix qu'il possède de fois le minimum d'intérêt indiqué à l'alinéa précédent, l'excédent étant négligé. Toutefois, un même propriétaire ne peut disposer de plus de une voix.

Les propriétaires appelés à prendre part à l'assemblée peuvent se faire représenter par un fondé de pouvoir, lequel ne peut être porteur de plus de deux mandats (le sien et celui sus-indiqué). Les fondés de pouvoir doivent être eux-mêmes membres de l'Association. Les fermiers, locataires ou métayers pourront cependant assister aux réunions avec voix délibérative, à condition d'être délégué par écrit par leur propriétaire.

Est réservée à l'Assemblée générale, par application du paragraphe 3 de l'art. 31 du règlement d'administration publique du 18 décembre 1927, la solution des questions énumérées ci-après :

Modification des statuts.

Nomination des syndics.

Vote des emprunts dépassant 15.000 francs.

Admission de nouveaux adhérents.

Lu et Approuvé :

BREMOND Marcellin ;
BREMOND Antonin ;
BREMOND Justin ;
DURAND Paulin ;
LATIL Louis.

BANQUE des ALPES

Société anonyme au capital de 6 millions
Ancienne Banque
(CHABRAND et P. CAILLAT)
Siège Social à Gap, rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : EMBRUN, LARAGNE, SAINT-BONNET, SISTERON, BRIANÇON (Ste-Catherine), VEYNES, SEYNE LES-ALPES

Bureaux auxiliaires : GUILLESTRE (Lundi), SERRES (Samedi), LA MOTTE-DU-CAIRE, LUS-la-CROIX-HAUTE, L'ARGENTIÈRE, BRIANÇON-VILLE

Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Dépôts de fonds avec intérêts
OPÉRATIONS DE BOURSE
Paiement de Coupons
Encaissements d'effets de Commerce
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Comptes-Courants Commerciaux

Suites de Bronchites

Les bronchites récidivent chaque née aux mêmes époques et finissent par prendre la forme chronique et catarrhale. On tousse, on crache sans cesse et la congestion des voix respiratoires produit l'essouflement et l'oppression. Il faut, dans ce cas, employer la Poudre Louis Legras ; la toux, l'expectoration exagérée, l'oppression cèderont rapidement à l'emploi de ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boite est expédiée contre mandat de 5 frs. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 boulevard Henri IV, Paris.

1500 fr. de fixe par mois

et fort. remises à bons vendeurs ay. relations dans l'industr. auto, l'agric. Situat. assurée par Compagnie pr vente gr. marque huile auto. Fournir auto si nécessaire. Carte vaud. 60.000 fr. dans six mois si actif. Ecr. : Havas no 0100 Marseille.

Au printemps, depurez votre sang

L'hiver nous abat, use nos réserves, fatigue nos organismes et accumule les toxines dans notre sang. Au printemps, sous l'influence d'une force mystérieuse, toutes ces toxines se multiplient et la sang rapidement se trouve empoisonné. Et c'est parce que notre sang est chargé de poisons que nous nous portons mal. Les maux d'estomac, les troubles digestifs, la constipation, les rhumatismes, l'anémie, les misères féminines, les maladies de la peau, n'ont pas d'autre source qu'un sang vicié. C'est pourquoi en soignant notre sang nous allons à la source de ces malaises saisonniers.

Aux maux que la nature inclémente nous envoie, la nature a donné un remède ; ce sont des « simples », des herbes de la flore

alpestre que le Père Géraldus, du monastère du Durbon (Dauphiné), a été amené à étudier et dont il a composé sa célèbre TISANE DEPURATIVE.

C'est donc une médication naturelle, fruit d'une expérience séculaire.

Par son action sur le sang, qu'elle purifie, qu'elle débarrasse de ses toxines, elle est souveraine dans toutes les affections chroniques dont un sang vicié est responsable. La TISANE DES CHARTREUX DE DURBON s'impose au printemps à tous ceux qu ise sentent « patraques », état si voisin de la maladie. Agréable et facile à prendre, elle permet de se soigner sans interrompre ses occupations. C'est de plus une médication économique puisque chaque flacon contient environ 35 doses.

19 Février 1931.

Je souffrais depuis de longues années d'une constipation opiniâtre, de vertiges et d'éblouissements très pénibles. J'avais essayé plusieurs dépuratifs sans résultats, lorsque j'eus l'idée de prendre votre TISANE DES CHARTREUX DE DURBON. Le résultat fut merveilleux : tous mes malaises ont disparu et je me fais un devoir de vous exprimer ici toute ma reconnaissance.

Madame BOULON,
à Biennac, par Rochechouart
(Haute-Vienne).

La Tisane des Chartreux de Durbon se vend 14 fr. 80 le flacon de 35 doses ; c'est le dépuratif qui revient le moins cher. Toutes pharmacies. Renseignements et attestations Laboratoires J. BERTHIER, à Grenoble.

CAUSE SURNOMBRE

Je Cèderais

à bon prix pour la reproduction

Pigeons gros mondains, Carniaux rouge, Lynx de Pologne, Gauchois, Queue de Paons, Capucins Anglais. Tous ces pigeons sont issus de parents primés et de pure race garantie.

Lapins géants des Flandres, issus de parents pesant 14 et 16 livres, géant blanc du Bouscat, 10 et 12 livres, Japonais tricolore, blanc de Vendée et Cobayes tricolores.

S'adresser à DUSSERRE René, Villa Louise, SISTERON.

Sisteron — Imprimerie P. Lieutier.

L'Imprimeur-Gérant : P. LIEUTIER

CREDIT LYONNAIS

Capital et Réserves 1 milliard 208 millions
1475 Sièges en France et à l'Etranger
Agence de DIGNE, 28, Bd Gassendi
Téléphone N° 37

Bureaux rattachés : SISTERON télép 113, ouvert le mercredi, samedi et jours de foire. Aux MEES, ouvert le Jeudi. BARREME — CASTELLANE — SEYNE

Toutes opérations de banque et de titres. Location de compartiment de coffre-forts

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

Etablissement F. JOURDAN
Avenue de la Gare — Sisteron

concessionnaire des automobiles

MATHIS

Achetez une MATHIS
... C'est faire un bon placement....
.... Pour celà demandez à faire un essai de ses derniers modèles.

Suivez MATHIS . . . prenez de l'avance

MATHIS anticipe toujours sur l'avenir. C'est la raison du succès grandissant qui accueille ses voitures.

MATHIS a, le premier, doté ses voitures de quatre vitesses, dont deux synchronisées.

De la roue libre, qui économise 50.000 tours-moteurs aux 100 kilomètres.

De roues indépendantes.

D'une carrosserie aérodynamique dont la rationnelle et scientifique élégance se traduit par une diminution sensible de carburant.

Une semblable avance technique constitue pour le propriétaire d'une MATHIS un ensemble d'avantages pratiques de premier ordre.

Reprise en compte de toutes voitures
Ventes à credit
— Echange —
Toutes les voitures d'occasion disponibles de suite.

COMPAGNIE DES

Transports Citroen

DES ALPES
10, Avenue de Grenoble - GAP

TÉLÉPHONE 2-33

Services Réguliers

Ligne n° 1 GAP - BRIANÇON

Gap	16 h. 30	Briançon	7 h.
Embrun	17 h. 45	L'Argentière	7 h. 30
L'Argentière	18 h. 45	Embrun	8 h. 10
Briançon	19 h.	Gap	9 h. 15

Ligne n° 2 — GAP - MARSEILLE

Gap	6 h. 00	16 h.00	Marseille	7 h. 00	16 h.
Sisteron	7 h. 05	17 h. 00	Aix	7 h. 40	16 h. 45
Aix	9 h. 20	19 h. 20	Sisteron	10 h. 15	19 h. 15
Marseille	10 h. 15	20 h. 15	Gap	11 h. 15	20 h. 15

Bureau à Marseille : BAR-VENTURE, 12 Porte d'Aix.
Bureau à Sisteron : JEAN GALVEZ, transports.

Ligne n° 3 — GAP-GRENOBLE - ROUTE NAPOLÉON

Gap	6 h. 15	15 h. 15	Grenoble	7 h.45	15 h. 30
Corps	7 h. 30	16 h. 30	Laffrey	9 h. 00	16 h. 30
Laffrey	9 h. 00	18 h. 00	Corps	10 h. 15	17 h. 45
Grenoble	9 h. 45	19 h. 00	Gap	11 h. 30	19 h. 10

Bureau à Grenoble : 15, Rue Montorge.
Bureau à Gap : CAFE DE LA BOURSE, Place Alsace-Lorraine

Ligne n° 4 — GAP - NICE — Route Napoléon

Gap	6 h. 00	Nice	13 h. 00
Digne	8 h. 00	Cannes	14 h. 00
Cannes	11 h. 30	Digne	18 h. 00
Nice	12 h. 30	Gap	20 h. 00

Ligne n° 5 — GAP - AVIGNON

Départs à Avignon : Porte Saint-Michel.

Gap	8 h. 00	Avignon	14 h. 30
Sisteron	9 h. 00	Apt	15 h. 30
Mallefougasse	9 h. 20	Forcalquier	16 h. 30
Forcalquier	10 h. 15	Mallefougasse	17 h. 30
Apt	11 h. 10	Sisteron	18 h. 00
Avignon	12 h. 15	Gap	19 h. 00

MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES

Maladies de la Femme

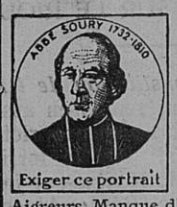

Exiger ce portrait

LA MÉTRITE

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, Douleurs dans le bas-ventre ; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, Idées noires, doit craindre la Métrite.

Pour guérir la Métrite et les maladies qui l'accompagnent, la Femme fera usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Le remède est infaillible à condition d'être employé tout le temps nécessaire.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY guérit la Métrite, parce qu'elle est composée de plantes spéciales ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers pour prévenir et guérir : Tumeurs, Fibromes, mauvaises Suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie ; contre les accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNITINE DES DAMES.

La Boite 6 fr. 75

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 16

Je fais tout vous offre gracieusement

Un moteur de diffuseur

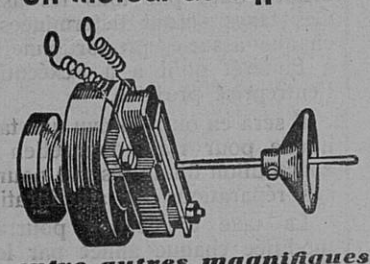

entre autres magnifiques
PRIMES

pour un abonnement ou renouvellement d'abonnement d'un an à JE FAIS TOUT, la revue moderne des métiers. Cinquante-deux numéros par an, vous permettant de tout faire vous-même chez vous, pour 45 francs.

Nos primes gratuites sont des outils ou objets de première qualité et de valeur réelle, toujours visibles à nos bureaux.

Abonnez-vous à JE FAIS TOUT
13, rue d'Enghien, Paris (Xe)

TOUS LES IMPRIMES
TOUTES LES FOURNITURES SCOLAIRES et de BUREAUX
sont en vente à l'Imprimerie-Librairie P. Lieutier.

---

même en payant

2 FOIS PLUS CHER
VOUS N'AUREZ JAMAIS
UNE VOITURE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE AUX

C 8-10-15 CV CITROËN

Concessionnaire exclusif :
Garage CHARMASSON S. A.
AVENUE DE GRENOBLE - GAP

Arrondissement de Sisteron :
AILHAUD & Cie
SPLENDID' GARAGE - SISTERON

L'Imprimeur-Gérant,

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON